

Oui, il faut limiter l'impact des grèves sur la population

Le Journal de Québec · 22 févr. 2025 · 16 · remi.nadeauqmi @quebecormedia.com

Le gouvernement Legault pose un geste qui était nécessaire en légiférant pour diminuer l'impact des grèves sur les services aux Québécois. La montée aux barricades des syndicats était prévisible, mais certains conflits récents ont démontré qu'il faut réajuster les rapports de force pour le bien de la population.



Le projet de loi déposé mercredi par le ministre Jean Boulet prévoit qu'il pourra déférer un conflit qui perdure au Tribunal administratif du travail afin que des services minimums soient maintenus.

Il permet aussi de forcer un arbitrage dans le cas d'un trop long conflit dans le secteur privé. Le recours à ces moyens surviendrait, dit le ministre du Travail, lorsque « la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population serait affectée de manière disproportionnée ».

La notion est un peu large et peut susciter la méfiance.

Mais l'exemple de la trop longue grève des enseignants syndiqués à la FAE en décembre 2023 suffit à comprendre que le gouvernement ne peut plus rester les bras croisés.

LES ÉLÈVES PÉNALISÉS

Pendant cinq semaines, des milliers d'élèves du Québec ont été privés d'apprentissage. Comme si l'éducation n'était pas essentielle.

On parle ici de jeunes dont le parcours scolaire et la vie sociale avaient été déjà gravement amputés par deux ans de pandémie.

Le député de Québec solidaire Alexandre Leduc a déchiré tous ses vêtements pour dénoncer l'initiative, avant même d'avoir pris connaissance du contenu de la pièce législative.

« C'est-tu une vengeance contre la grève des profs, la grève héroïque de l'an dernier ? Il n'y en aurait plus, de profs, dans les écoles sans cette grève-là », a lancé, le plus sérieusement du

monde, l'ex-conseiller syndical à la FTQ. Franchement... Même des profs étaient furieux contre leur propre centrale syndicale au terme du conflit.

Certains savaient trop bien l'impact qu'il avait eu, notamment sur des élèves en difficulté. Sans compter qu'ils ont été eux-mêmes privés de salaire beaucoup plus longtemps, sans avoir obtenu plus que les autres enseignants.

Autrefois, les gouvernements ont peut-être trop aisément eu recours à une loi spéciale pour forcer le retour au travail des syndiqués.

Depuis l'arrêt Saskatchewan de la Cour suprême en 2015, cette option n'est plus « accessible », a signalé le ministre Boulet.

Au fédéral, le gouvernement Trudeau est intervenu après un mois de grève des employés de Postes Canada, en se tournant vers le Conseil canadien des relations industrielles, tout juste avant Noël.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante estimait les pertes des PME à 100 M\$ par jour.

Dans le cas de conflits touchant des sociétés de transport, par exemple, il est évident que les personnes à plus faible revenu risquent de souffrir de lourdes conséquences.

AU BESOIN

Il faudra évidemment que les dispositions de la future loi soient utilisées avec discernement et parcimonie.

Un gouvernement responsable doit quand même se donner les moyens d'agir, au besoin.

La CAQ aura probablement l'appui des libéraux.

Le Parti Québécois, allié naturel des syndicats dans le passé, ne sait plus sur quel pied danser, comme formation risquant de prendre le pouvoir.

Pascal Bérubé a reçu une volée de bois vert du Syndicat des Métallos l'automne dernier pour avoir demandé que les services de la traverse Matane-baie-Comeau-godbout soient considérés comme essentiels.

Son collègue Pascal Paradis a démontré à quel point ce sera un sujet délicat pour PSPP, patinant à gauche et à droite sans prendre position, jeudi.

Chose certaine, malgré ce que tenteront de faire croire les centrales syndicales, il n'y a pas de scandale à vouloir limiter l'impact des grèves qui s'étirent.

Pendant cinq semaines, des milliers d'élèves du Québec ont été privés d'apprentissage.

Comme si l'éducation n'était pas essentielle.